

DÉFENDRE LES DROITS DES PAYSANS ET PAYSANNES : BIEN PLUS QU'UN ENJEU AGRICOLE



Femme autochtone Shuar, accompagnée dans le cadre du projet Equiterra, en Équateur © AVSF

| La parole à | **GENEVIÈVE SAVIGNY** |
| En action | **GUATEMALA** | DÉFENDRE LES DROITS DES PEUPLES INDIGÈNES À CULTIVER LEURS TERRES ET LEUR IDENTITÉ
MADAGASCAR | LIBERTÉ D'ASSOCIATION : QUAND L'UNION FAIT LA FORCE

AFRIQUE DE L'OUEST | GARANTIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET SAIN : L'ENGAGEMENT D'AVSF FACE AUX DANGERS DES PESTICIDES
| Nos convictions | DÉFENDRE LES DROITS DES PAYSANS POUR ASSURER L'AVENIR DE NOS SOCIÉTÉS



édito par Hugues Vernier

Chères lectrices, chers lecteurs,

C'est une époque lugubre que nous vivons actuellement. Les virages politiques pris à travers le monde et les coupes budgétaires dans l'aide publique au développement menacent directement les droits fondamentaux et les minorités déjà fragiles.

Face à cela, nous ne pouvons pas ne pas nous positionner ! Nous continuerons à soutenir les populations paysannes, menacées par l'agro-industrie et abandonnées par les politiques publiques.

Dans ce contexte d'incertitudes croissantes, nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre soutien. Votre engagement est plus que jamais primordial pour renforcer notre autonomie et garantir la pérennité de nos projets.

Dans ce numéro, nous souhaitons réaffirmer le cœur de notre combat : protéger les droits des paysans et paysannes. À Madagascar, en Afrique de l'Ouest ou au Guatemala, nous reviendrons sur des exemples d'actions concrètes pour garantir les droits fondamentaux de celles et ceux qui nous nourrissent.

Bonne lecture.



Illustration, Claire Robert

De René Dumont à Benoît Maria

Le 14 mars, AVSF investit l'Académie du climat à Paris pour une projection-débat autour du documentaire "René Dumont, géant vert", en présence de la réalisatrice Anne-Charlotte Gourraud. Ce portrait de l'agronome précurseur de l'écologie politique en France est l'occasion de discuter de son héritage pour une organisation comme la nôtre. La soirée s'achève avec la remise du Prix Benoît Maria aux représentantes de l'organisation péruvienne Chakramanta, lauréate de l'édition 2024. Une manière de faire le lien entre deux hommes engagés pour les droits des paysans et la planète.

Coupe de l'aide publique au développement

À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) est sur le point d'être fermée par Donald Trump. En France, l'aide publique au développement subit une coupe de plus de 2 milliards d'euros. Dans un contexte de multiplication des crises environnementales, sociales et humanitaires, la réduction de ces budgets est une décision inacceptable qui met en danger les populations vulnérables des pays du Sud. Plus que jamais, les dons sont cruciaux pour soutenir l'action essentielle des ONG.



"Au Nord Niger, lorsqu'un éleveur Peulh perd son troupeau, les autres éleveurs lui offrent chacun une génisse pleine, en échange de sa parole de restituer à chacun, trois ans plus tard, une génisse pleine issue de la même lignée : c'est l'Habbanae ou le prêt de l'amitié."



REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX





| La parole à ... |

Geneviève Savigny

présidente du Groupe de travail de l'ONU sur les droits des paysans et paysannes.

Pouvez-vous expliquer en quoi consiste la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans (UNDROP) ?

L'UNDROP est tout d'abord le résultat d'années d'efforts, initiés au début des années 2000 par l'organisation internationale paysanne "Via campesina" afin de faire face aux violations répétées de leurs droits à produire et à faire vivre leurs familles, avec des évictions forcées et l'accaparement de leurs terres.

En 2012, la négociation d'un texte est entrée dans une phase concrète au sein du Conseil des Droits de l'Homme, sensible à la situation de pauvreté et de faim systémique vécue par les paysans et notamment les paysannes. En décembre 2018, l'Assemblée Générale des Nations Unies a finalement adopté la Déclaration des droits des paysans et autres personnes travaillant en zone rurale. Le texte est composé de 28 articles précisant notamment le droit à la terre, aux semences, à la biodiversité, mais aussi à l'éducation, la justice et la participation aux décisions les concernant.

Le premier article est très important car il définit ce qu'est un paysan ou une paysanne de façon très étendue, permettant de décrire la réalité des millions de petits producteurs d'aliments, qui articulent souvent plusieurs fonctions, qu'ils soient cultivateurs, éleveurs, pêcheurs, ou exerçant des activités artisanales.

” **Le travail est immense et les convergences indispensables pour faire avancer une vision humaine et durable de nos sociétés.**

Dans quelle mesure cette déclaration est-elle contraignante pour les États, et comment peut-elle être mise en œuvre concrètement ?

Une déclaration est un texte non contraignant pour les États. Toutefois les articles s'appuient en général sur des textes qui eux le sont, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les droits des travailleurs ou

le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

La mise en œuvre concrète de l'UNDROP peut prendre plusieurs aspects. Il peut y avoir une application volontariste dans l'élaboration de la constitution et des lois agraires d'un pays, comme c'est le cas en Colombie. L'UNDROP peut

aussi être utilisée comme un outil juridique pour la défense des droits des paysans et paysannes dans des situations particulières de violation de droits. L'accumulation de cas de jurisprudence où la déclaration est utilisée construira la force de cet instrument.

Depuis son adoption en 2018, quelles évolutions constate-t-on ?

Instruire et documenter ces questions est justement au cœur du mandat du Groupe de travail de l'ONU et fera l'objet de notre prochain rapport prévu à l'automne 2025. On peut déjà noter la poursuite de la concentration des systèmes agro-alimentaires mondiaux dans les mains d'un nombre toujours plus réduit d'acteurs toujours plus puissants. La défense du système semencier paysan est une gageure face au développement des Nouvelles Techniques Génomiques de sélection, et la multiplication des brevets. L'accaparement des terres continue, même si certains pays ont mis en place des mesures protectrices.

Quelles synergies entre plaidoyer juridique et projets de terrain pour protéger les droits des paysans et paysannes ?

Le travail est immense et les convergences indispensables pour faire avancer une vision humaine et durable de nos sociétés. L'agriculture paysanne et l'agroécologie doivent se développer sur le terrain, adaptées aux réalités de chaque territoire. Le cadre et les outils juridiques sont là pour protéger ce développement.

Concrètement, il est aussi indispensable que les acteurs de terrain informent notre Groupe de travail sur leurs réalités, les lois qui les protègent, mais aussi les manquements et les violations des droits qui leur font obstacle.



| En action | Défendre les droits des peuples indigènes à cultiver leurs terres et leur identité

Pour les peuples Q'eqchi' et Ixil du Guatemala, la terre n'est pas qu'un simple moyen de production : elle est le socle de leur identité, le fondement de leurs traditions agricoles et spirituelles, et le garant de leur souveraineté alimentaire. Pourtant, ces terres ancestrales sont au cœur d'un conflit entre des communautés qui luttent pour préserver leurs droits et des acteurs industriels dont les projets ont des impacts dévastateurs.



Exemple de « dessin vert »

Une bataille inégale

Les populations indigènes du Guatemala ont été historiquement marginalisées et privées de leurs droits essentiels. Lors de la guerre civile (1960-1996), elles ont été massivement chassées de leurs terres, totalisant un million de déplacés. Depuis une trentaine d'années, elles sont affectées par l'expansion des plantations de palme africaine et par la construction de barrages hydroélectriques.

Ces projets, souvent menés sans consultation des populations locales, entraînent un accaparement des terres. Une dépossession permise jusqu'à présent par un État qui refuse de reconnaître les revendications de ces communautés, réduisant leurs autorités et leurs pratiques à du folklore, voire entraînant une criminalisation de leurs leaders.

Pour les peuples Q'eqchi' et Ixil, perdre leur terre, c'est perdre bien plus qu'un moyen de subsistance : c'est perdre les cérémonies qui lui sont dédiées, les savoirs agricoles ancestraux transmis de génération en génération, l'essence même de leur culture.

Agir dans un contexte de non-droit

Dans un pays gangrené par la corruption et la violence, défendre les droits des communautés paysannes indigènes requiert une approche discrète, prudente, basée sur le droit et profondément enracinée localement. C'est pourquoi AVSF travaille depuis plus de deux décennies avec l'ONG guatémaltèque SANK, consolidant une relation de confiance avec les communautés Ixil et Q'eqchi'.

Parmi les outils clés mobilisés, le « dessin vert » est une méthode emblématique. Les membres des communautés sont invités à dessiner un état des lieux de leur territoire, identifiant les problèmes existants dans un « dessin jaune ». Ils imaginent ensuite leur idéal collectif à quinze ans, représenté par un « dessin vert ». Cette vision partagée devient la base pour co-construire des plans d'action réalistes, avec des solutions au niveau local.

Légitimer les revendications

Lors du dernier projet mené avec SANK, 250 autorités autochtones et fonctionnaires ont pu être formés sur des thèmes allant de la gestion des ressources naturelles au « droit à la consultation préalable », inscrit dans la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007. Des études juridiques et environnementales ont permis de mettre en lumière les préjudices subis par les communautés. À Chisec et Raxruhá, les autorités indigènes ont ainsi pu tenter des actions en justice contre des entreprises de plantation de palme africaine, accusées de polluer les rivières et d'épuiser les terres agricoles.

Des études historiques sur la propriété foncière ont également servi à documenter les occupations ancestrales et à prouver la légitimité des revendications. À Lanquín et Raxruhá, ces efforts ont conduit à la rectification des enregistrements fonciers de 17 communautés.

Mais défendre les droits d'un point de vue juridique ne suffit pas : il faut aussi démontrer et mettre en valeur l'efficacité économique, sociale et environnementale de la gestion et de l'administration des territoires par les communautés elles-mêmes. AVSF et SANK forment les autorités indigènes et les accompagnent dans la formulation et le développement de projets agricoles durables, générateurs de revenus et d'une alimentation saine pour la population. Cette capacité à proposer des alternatives viables aux projets des grandes entreprises renforce la légitimité de leurs revendications et consolide leur autonomie.

Pour les peuples Q'eqchi' et Ixil, défendre leur droit à la terre c'est aussi préserver une vision du monde où le territoire n'est pas seulement une ressource économique : c'est un héritage culturel, spirituel et communautaire. Avec AVSF et SANK, ces communautés montrent qu'un autre modèle est possible. Un modèle qui respecte les droits, valorise les savoirs ancestraux et les traditions, et assure un avenir pour les jeunes générations.



Le don régulier, c'est LE moyen de les accompagner dans la durée

Plus d'information auprès du service donateur ou sur www.avsf.org



| En action | **Liberté d'association : quand l'union fait la force**

Isolés et marginalisés, les paysans et paysannes peinent à faire valoir leurs droits. C'est pourquoi la liberté de se regrouper en coopératives, syndicats ou associations est essentielle : elle leur permet de protéger leurs intérêts et de mener des actions collectives pour faire entendre leur voix.

Pour AVSF, les organisations paysannes sont un levier incontournable de transformation sociale et économique des territoires. Les aider à se structurer et à se professionnaliser est la clé de toutes nos actions. À Madagascar, par exemple, nous accompagnons la coopérative FANAIEVA depuis ses débuts.

C'est en 2019 que l'histoire de cette coopérative prend racine. D'abord rassemblés autour de jardins communautaires^[1] initiés par le projet TAMBATRA, des producteurs et productrices s'organisent en une petite structure informelle. Face à des difficultés de commercialisation communes, l'initiative prend de l'ampleur jusqu'à obtenir le statut de coopérative en 2024. Aujourd'hui, FANAIEVA compte plus de 400 membres.

Un outil puissant pour des conditions de vie dignes

Les organisations paysannes sont bien plus que de simples regroupements. Elles garantissent à leurs membres un accès à des droits fondamentaux : un accès sécurisé à des ressources, des conditions de travail décentes, des revenus plus justes, une reconnaissance politique et économique et des perspectives d'avenir.

« La coopérative FANAIEVA permet de développer les techniques agroécologiques, d'augmenter les revenus des ménages membres, d'identifier des pistes de commercialisation plus rémunératrices et de développer la transformation des produits agricoles pour créer de la valeur ajoutée, comme les chips de manioc », témoigne Hervé Ratovoniaina Rado, producteur de la coopérative.

Hervé précise également qu'en misant sur la qualité, les paysans ont su fidéliser une clientèle qui passe aujourd'hui

[1] Jardins communautaires : mini terroirs aménagés intégrant diverses pratiques agroécologiques identifiées conjointement avec les groupes de producteurs pour répondre à leurs besoins.

commande chaque semaine. Un succès qui garantit aux familles des revenus réguliers et une meilleure stabilité financière.

Un impact bien au-delà des membres

L'effet bénéfique de ces coopératives dépasse largement leurs adhérents. FANAIEVA approvisionne désormais les cantines scolaires des écoles publiques locales en produits



Hervé Ratovoniaina Rado, producteur de la coopérative FANAIEVA, sur son exploitation © AVSF

agroécologiques et propose des paniers de légumes sur les marchés, améliorant ainsi l'alimentation des habitants des communes de Fiaferana, Manandriana et Viliahazo.

La coopérative a également su prendre sa place au niveau local et est maintenant reconnue par les autorités. « Lors de l'élection communale, la coopérative a été sollicitée par les candidats, et nos propositions sont écoutées. Au niveau des fokontany^[2], les responsables locaux considèrent les groupes de producteurs comme des modèles pour les autres », tient à souligner Hervé.

À Madagascar comme dans ses 22 autres pays de coopération, AVSF agit pour renforcer le pouvoir et l'autonomie des organisations paysannes. **Car défendre la liberté d'association, c'est bien plus qu'aider les paysans et paysannes à s'organiser : c'est leur donner les moyens de résister à l'injustice, de peser sur les décisions qui les concernent et de revendiquer une place digne dans nos sociétés. Le droit de s'unir, c'est le droit d'exister.**

[2] Quartier administratif d'une commune.



| En action | **Garantir un environnement de travail sûr et sain : l'engagement d'AVSF face aux dangers des pesticides**

Avec environ 385 millions d'intoxications graves aux pesticides dans le monde chaque année, l'utilisation massive de ces substances entrave directement le droit des paysans et paysannes à travailler dans des conditions qui respectent leur santé et leur sécurité, pourtant inscrit dans la déclaration adoptée par l'ONU.



Formation sur les biopesticides dans le cadre du projet Thiellal, Sénégal, animée par Younoussa Barry, agronome d'AVSF

Maladies chroniques, troubles neurologiques ou intoxications aiguës : les effets dévastateurs des pesticides sur la santé humaine sont nombreux et connus. Face à ces risques, la promotion et le développement d'alternatives agroécologiques aux pesticides, comme la production de bio-intrants, les associations et rotations de cultures ou le choix de variétés rustiques, sont au cœur des actions d'AVSF.

Toutefois, ces pratiques ne peuvent se mettre en place du jour au lendemain. L'adoption de ces solutions est souvent freinée par des coûts initiaux élevés, une baisse temporaire des rendements, une plus grande pénibilité du travail ou un manque d'accès à des formations adaptées. Pendant ces périodes de transition, comment protéger au mieux la santé des paysans et paysannes ?

Un manque d'accès à l'information

« 66 % des produits recensés dans le département ne sont pas homologués au niveau du CSP^[1]. Parmi les matières actives, 50 % sont interdites dans l'Union européenne et 12 % provoqueraient des cancers » alerte Younoussa Barry, agronome d'AVSF sur le projet Thiellal, au Sénégal. Ces substances, souvent importées de Chine, d'Inde mais aussi de France, sont vendues sur les marchés locaux, via des vendeurs informels qui ne sont pas en mesure de fournir des conseils adaptés ou des mises en garde sur leur toxicité.

[1] Comité Sahélien des Pesticides

Ce manque d'informations engendre de nombreuses mauvaises pratiques qui aggravent les dangers déjà intrinsèques aux pesticides. Younoussa Barry témoigne : « la majorité des paysans stockent leurs pesticides dans les concessions, à la portée des enfants et des animaux, ou dans les greniers, près des stocks de nourriture. Certains jettent les restes directement dans l'environnement de la parcelle traitée ou dans les toilettes. »

Diffuser les bonnes pratiques

Pour répondre à ces défis, AVSF et ses partenaires sénégalais ont mis en place des actions de sensibilisation innovantes : visites à domicile, causeries entre villageois, et création de supports de communication visuels (affiches, dépliants). Ces initiatives permettent aux paysans et paysannes d'accéder à des informations fiables sur le stockage, le dosage et les bonnes pratiques de manipulation de ces produits.

Le projet a également permis de distribuer des équipements de protection individuelle. Un enjeu central pour protéger des risques immédiats dans une région où « seulement 14 % des paysans disposent d'un équipement complet, comprenant une combinaison, des lunettes, des gants, des bottes et un masque », comme le précise Younoussa.

Savoir réagir face aux intoxications

Pour compléter cette approche préventiviste, AVSF a collaboré avec des professionnels de santé. Au Mali par exemple, les formations dispensées aux communautés paysannes ne se limitaient pas aux tests d'alternatives avec des produits naturels. Les participants ont aussi échangé sur les principaux risques sanitaires liés aux pesticides ainsi que sur les symptômes d'intoxication et la conduite à adopter.

La lutte contre les pesticides dépasse donc la mise en place de solutions techniques. C'est un combat pour les droits des paysans et paysannes : le droit de ne pas manipuler des substances dangereuses, de ne pas être exposés à des produits chimiques toxiques, et de travailler dans des conditions respectueuses de leur dignité et de leur santé.

Par ses projets, AVSF ne se contente pas d'accompagner les transitions agroécologiques mais plaide à l'échelle locale et internationale pour un modèle agricole où les paysans et paysannes ne sont plus victimes de systèmes nocifs. Parce que leur droit à une vie et à un travail sans danger est non négociable.

Adhères à AVSF !

Au vu du contexte international, l'heure est au pessimisme ambiant... Pourtant, les solutions pour lutter contre la faim, la pauvreté et la dégradation de notre planète sont connues. Nous, agronomes, vétérinaires, techniciens, professionnels du développement, nous travaillons tous les jours pour les mettre en place et défendre un monde plus solidaire. Vous avez envie de rejoindre l'aventure ? Adhères à AVSF et participez concrètement à la vie de l'association ! Une manière de retrouver de l'optimisme par l'action.

Rendez-vous sur avsf.org

> Notez la date !

Adhères vous permettra d'assister à notre Assemblée Générale le **samedi 14 juin**, temps fort annuel de notre association.

des exploitants agricoles détiennent 70 % des terres cultivables au niveau mondial. Un chiffre alarmant qui met en évidence les inégalités extrêmes dans la distribution des terres.

Source : Rapport de la Coalition internationale pour l'accès à la terre, novembre 2020



LABEL IDEAS
L'EXIGENCE
en action



AVSF
AGRONOMES & VÉTÉRINAIRES
SANS FRONTIÈRES

Bulletin

d'abonnement et de soutien

Oui, je soutiens les actions d'AVSF et je fais un don :

30€ 60€ 90€

Un don de 60€, vous reviendra à 20€ après réduction d'impôt. AVSF vous adressera un reçu fiscal vous permettant de déduire de vos impôts jusqu'à 66% de votre don (dans la limite de 20% de votre revenu imposable). AVSF utilisera les fonds collectés pour ses missions prioritaires.

Si vous n'êtes pas donateur, vous pouvez vous abonner pour 12€ les 4 numéros.

Je souhaite vous aider régulièrement. Merci de m'envoyer votre documentation sur le prélèvement automatique.

Je souhaite recevoir sans engagement de ma part la brochure sur les legs et donations.

Mme Mr Mr & Mme Dr Autre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP/ Ville :

Tél. :

Adresse e-mail :

Je souhaite désormais recevoir par voie électronique :

Habbanae

Reçu fiscal

H155

Conformément à l'article 39 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre don par nos services. En vous adressant au siège d'AVSF, vous pouvez demander leur rectification ou leur suppression ou vous opposer à ce qu'elles soient échangées.

| Nos convictions | Défendre les droits des paysans pour assurer l'avenir de nos sociétés



Pour AVSF, Carline Mainenti, responsable plaidoyer

Accaparement des terres, exclusion des décisions politiques, inégalités de genre, précarisation des conditions de travail : les paysans et paysannes du Sud sont pris dans un rapport de force défavorable face à des entreprises agro-industrielles et à des politiques qui les ignorent trop souvent.



Paysannes de l'organisation Los Sembradores, au Guatemala, sur le marché de Totonicapán.

Chez AVSF, nous portons une conviction forte : permettre aux paysans et paysannes de défendre leurs droits, c'est assurer leur avenir, mais aussi le nôtre.

Notre mission est de garantir leur accès aux ressources qui leur sont indispensables, faire reconnaître leur rôle économique et social, leur donner les moyens de décider de leur avenir et d'influencer les politiques agricoles.

Défendre l'accès aux ressources naturelles

Le phénomène des acquisitions de terres à grande échelle menace gravement la vie de nombreux ruraux. Sans accès sécurisé à la terre, à l'eau, aux semences et aux forêts, les paysans et paysannes ne peuvent en effet pas vivre de leur travail ni nourrir leurs communautés.

En Amérique latine, face à des pressions extérieures très concentrées et parfois violentes [urbanisation anarchique, activités minières, développement de la palme africaine, etc.], AVSF soutient les communautés paysannes et autochtones qui voient leurs droits bafoués.

Au Guatemala par exemple, nous accompagnons les organisations paysannes du Chisec dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits fonciers en renforçant leurs capacités juridiques et en les aidant à structurer leur plaidoyer. AVSF leur permet de négocier avec les autorités et de défendre leur accès aux terres, garantissant ainsi la pérennité de leurs modes de vie et de production.

Défendre les droits économiques, sociaux et culturels

Au-delà des droits fonciers, défendre les paysans et paysannes, c'est aussi garantir leur droit à des conditions de vie dignes, à un revenu juste et à la reconnaissance de leur rôle essentiel dans nos sociétés. Les modèles agro-industriels et les accords commerciaux défavorables fragilisent les économies paysannes, tandis que la transmission des savoirs et traditions rurales est menacée.

AVSF agit pour que les producteurs puissent vivre décemment de leur travail en favorisant des filières équitables. Nous

accompagnons également les organisations locales dans la défense des droits sociaux des producteurs, notamment l'accès à la formation et à des conditions de travail décentes.

“ Tant que ces droits seront menacés, la sécurité alimentaire mondiale et la transition vers des systèmes agricoles durables resteront hors de portée. ”

Intégrer les paysans aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques

Les paysans et paysannes ne doivent pas seulement être bénéficiaires des politiques agricoles, ils doivent pouvoir les façonner. Pour garantir des politiques publiques et des programmes de développement qui

prennent en compte leurs réalités et leurs difficultés, les organisations paysannes doivent prendre part au processus de prise de décisions susceptibles d'avoir une incidence sur leur vie, leurs terres et leurs moyens de subsistance. Pour cela, AVSF renforce les capacités de plaidoyer de ses partenaires au Sud, afin de leur permettre d'influencer leurs propres États, pour des politiques favorisant des systèmes alimentaires plus justes et plus durables. En Equateur, AVSF a par exemple soutenu des organisations paysannes pour la formulation d'une proposition de réforme de la Loi foncière, plus redistributive. Cette proposition a été soumise à l'Assemblée nationale par une large coalition d'organisations nationales, pour qu'elle puisse être analysée et permettre une révision de la loi en cours.

Enfin, dans la lutte pour la défense des droits, AVSF fait du combat contre les inégalités de genre une priorité. Car si les paysans sont bien trop souvent victimes de spoliations de leurs droits, les femmes le sont davantage. Malgré leur rôle essentiel, elles se heurtent à des règles et des normes sociales qui limitent d'autant plus leur capacité d'action.

Défendre les droits des paysans et paysannes représente donc bien plus qu'un enjeu agricole. C'est un combat pour la justice sociale, pour la souveraineté alimentaire et pour la préservation de nos écosystèmes. Tant que ces droits seront menacés, la sécurité alimentaire mondiale et la transition vers des systèmes agricoles durables resteront hors de portée.

| Courrier des donateurs |

Vos messages nous donnent le sourire !

“ Je soutiens votre action afin qu'elle puisse se poursuivre et s'amplifier. Dans ce monde sinistre, un petit bol d'espoir ne peut que faire du bien, Merci pour votre dévouement. ”
Kodjo T. [34]

“ Agronome retraité spécialiste des productions de bananes et plantains notamment en Afrique, je partage passionnément vos engagements et vos actions en faveur des petites exploitations agricoles familiales et l'agroécologie. Bravo à AVSF. ”
Jean-Louis D. [37]

AVSF | SERVICE DONATEUR | 45 BIS AVENUE DE LA BELLE GABRIELLE, 94736 NOGENT-SUR-MARNE CEDEX. 01 43 94 72 36 | DONATEUR@AVSF.ORG | DIRECTEUR DE PUBLICATION | HUGUES VERNIER | RÉDACTRICE EN CHEF | ALINE ABDERAHMAN | ONT COLLABORÉ | ÉDOUARD COUTURIER, HARISON RANDRIANAIVO, BERTRAND MATTHIEU | MAQUETTE | GRAFIK'ALIA | IMPRESSION | SIMAN, ZI DU BRÉZET - 69 017 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2 | COMMISSION PARITAIRE | 0928 H 86626 | ISSN 1148 - 4357 | CCP 6200 M - LYON